



DISPOSITIONS FINANCIERES Liées aux Statuts et Règlements de District

Le Comité Directeur, conformément aux dispositions de l'Art. 27 des Statuts du District, arrête avant le début de chaque saison, sur proposition de la Commission des Finances, les barèmes des droits, amendes, redevances, ventes d'imprimés et fournitures applicables durant la saison. Cette décision sera conforme aux nécessités du budget prévisionnel.

SAISON 2023/2024

1- DROITS ET COTISATIONS

Article 8 Statuts du District d'Alsace de Football

- Droit d'adhésion pour affiliation au District	46,00 €
- Cotisation annuelle (droits d'engagement) :	
D1 et D2	103,00 €
D3	94,00 €
D4	72,00 €
D5 à D8, Foot d'entreprise	63,00 €
Clubs loisirs	40,00 €
Membre individuel	21,00 €

Coupes

- Frais d'engagement	16,00 €
- Partage des recettes, contribution forfaitaire	20,00 €

Règlements Généraux

- Frais d'appel d'un arbitre au Comité Directeur du District	8,00 €
--	--------

Article 13 RD

- Droits pour demande de modification d'heure ou de date de match, après retour des calendriers (prélèvement automatique)	
Demande faite jusqu'à 9 jours avant le match	23,00 €
Demande faite de 3 à 9 jours avant le match	35,00 €

Article 34 RD

- Droits pour matchs amicaux avec équipes étrangères	Néant
--	-------

Article 63 RD

- Réserves confirmées et réclamation en District, sauf compétitions régionales et nationales	25,00 €
--	---------

Article 69 RD

- Frais d'appel contre une décision d'ordre réglementaire	92,00 €
- Sauf	
Coupe de France jusqu'au 6e tour	110,00 €
Coupe Gambardella et Coupe de France féminine	110,00 €



Article 109 RD

- Droits d'appel contre une décision d'ordre disciplinaire (Chap. IX des RL) auprès de :	92,00 €
--	---------

Articles 142 et 186 des RG

- Réserves confirmées et réclamation lors d'une compétition nationale	65,00 €
---	---------

2 - AMENDES

Article 4 RD

- Non présentation de ballon	Néant
------------------------------	-------

Article 8 RD

- Feuille de match envoyée hors délai par un club (y compris Feuille de Match Informatisée)	10,00 €
- Feuille de match non signée (y compris Feuille de Match Informatisée)	10,00 €
- Non utilisation de la Feuille de match informatisée	50,00 €

Article 11 RD

A) Forfait déclaré

Championnat :

D1 et D2	80,00 €
D3 à D5	60,00 €
D6 à D8, Foot entreprise	50,00 €
District Vétérans/Super Vétérans	40,00 €
D1F	80,00 €
D2F	60,00 €
District F à 8	40,00 €
District U18 & U15 à 11 M&F	50,00 €
District U18 & U15 à 8 M&F	40,00 €
District U13 M&F	40,00 €
Football d'animation M&F	30,00 €

Majoration forfait 2 dernières journées (Championnat)	150,00 €
---	----------

Coupes :

Coupe d'Alsace M&F	80,00 €
Coupe du Crédit Mutuel	80,00 €
Coupe d'Alsace F à 8	40,00 €
Coupe/Challenge Vivialys	50,00 €
Coupes/Challenge des équipes jeunes	50,00 €
Forfait lors d'une finale ou d'un plateau final Séniors	100,00 €
Forfait lors d'une finale ou d'un plateau final Jeunes	100,00 €



Futsal (Compétitions et Critérium M&F)

D1	80,00 €
Autres championnats	50,00 €
Coupe d'Alsace	80,00 €
Autres coupes	50,00 €
Finales Seniors Coupes, Critérium, Championnat	100,00 €
Championnat jeunes M&F	40,00 €
Critérium jeunes M&F	40,00 €
Critérium Foot d'animation	40,00 €
Finales Jeunes Coupes, Critérium, Championnat	100,00 €

B) Forfait non déclaré

Toute compétitions libres et Futsal, M&F :

En cas de Forfait non déclaré, l'amende prévu au point A de l'article 11RD est majorée de 40€

L'équipe visiteuse peut demander au club recevant des frais de déplacement

1 trajet aller uniquement sur la base de :	2,20€/km
Perception minimum	50,00 €

C) Forfait général déclaré ou prononcé par les commissions

D1 à D2M	150,00 €
D3 à D5M	100,00 €
D6 à D8M	80,00 €
District Vétérans/Super Vétérans	80,00 €
D1F	150,00 €
D2F	100,00 €
District F à 8	80,00 €
U18 & U15 à 11 M&F	80,00 €
U18 & U15 à 8 M&F	60,00 €
District U13 M&F	60,00 €
Football d'animation	40,00 €
Séniors Futsal	100,00 €
Jeunes Futsal	80,00 €

D) Retrait d'une équipe engagée, au démarrage du championnat et au plus tard à la 3^e journée

Séniors, vétérans et super vétérans	200,00 €
-------------------------------------	----------

E) Pour absence lors d'une cérémonie de remise des prix lors de finales 50,00 €

Article 15 RD

- Non engagement équipes de jeunes par club de District	31,00 €
- Non engagement équipe seconde par club de : D1 à D3	61,00 €

Article 37 RD

- Disputer une rencontre avec un club suspendu	16,00 €
--	---------



Article 38 RD

- Disputer une rencontre avec un club non affilié sans autorisation préalable du Comité Directeur 16,00 €

Article 46

Joueur suspendu ; absence de licence; non surclassé 50,00 €

Article 48 RD

- Utilisation joueur non licencié 100€ par joueur

Article 51 RD

- Falsification de licence ou fraude sur identité 200,00€ par joueur

Article 81 RD

- Falsification de renseignements 100,00€ par joueur
- Récidive 120,00 €

Article 92 RD

- Responsabilité reconnue d'un club en cas d'insuffisance de mesure d'ordre 46,00 €

Article 94 RD

- Faire participer un joueur à deux rencontres contrairement à l'Art. 151 des RG 30,00€ par joueur

Article 95 RD

- Absence de feuille d'engagement dans les délais 50,00 €
- Non communication de la composition ou changement du Comité 50,00 €
- Absence aux différentes Assemblées Générales de District 16,00€ par voix

- Absence sans excuse au-devant des Commissions après convocation 23,00 €

- Arrêt de match par mesure disciplinaire

D1, D2 115,00 €

D3 à D5 60,00 €

Autres équipes à 11 35,00 €

Jeunes, Féminines 35,00 €

Coupe de France 115,00 €

Coupe Gambardella, Coupe de France féminine, Coupes d'Alsace 69,00 €

Coupes du Crédit Mutuel, Coupes locales, Coupes pyramide B 46,00 €

Coupe d'encouragement des jeunes 35,00 €

Compétitions séniors 69,00 €

Amendes pour les sanctions prononcées en District selon le barème disciplinaire de la FFF

- Application stricte par les Commissions des amendes fixées au Chapitre IV de l'annexe 2 des Règlements Généraux



Article 116 RD

- Amende pour non retour au District du questionnaire concernant les arbitres mis à disposition du District 16,00 €

Article 117 RD

- Sanctions financières (Statuts de l'Arbitrage) aux clubs en infraction :
 - D1, 120,00 €
 - D2 80,00 €
 - D3 à D8 60,00 €

3 - CODE DISCIPLINAIRE

Les joueurs

- Propos blessants à l'encontre d'un officiel 17,00 €
- Propos grossiers ou injurieux à l'encontre d'un officiel 17,00 €
- Gestes ou comportements obscènes à l'encontre d'un officiel 34,00 €
- Menaces ou intimidations verbales ou physiques à l'encontre d'un officiel 50,00 €
- Propos ou comportements racistes ou discriminatoires 100,00 €
- Bousculade volontaire ou tentative de coup à l'encontre d'un officiel 85,00 €
- Crachat
 - A l'encontre d'un officiel 100,00 €
 - A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public 85,00 €
- Brutalité ou coup à l'encontre d'un officiel
 - Sans blessure 150,00 €
 - Avec blessure et ITT jusqu'à 8j 150,00 €
 - Avec blessure et ITT supérieure à 8j 200,00 €
- Brutalité ou coup à l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public
 - Avec blessure et ITT jusqu'à 8j en cours de rencontre 50,00 €
 - Avec blessure et ITT jusqu'à 8j en dehors de la rencontre 200,00 €
 - Avec blessure et ITT supérieure à 8j en cours de rencontre
 - A l'occasion d'une action de jeu 85,00 €
 - En dehors de toute action de jeu 200,00 €
 - Avec blessure et ITT supérieure à 8j en dehors de la rencontre 200,00 €

Les entraîneurs, éducateurs, dirigeants et personnel médical

- Propos blessants à l'encontre d'un officiel 17,00 €
- Propos grossiers ou injurieux à l'encontre d'un officiel 34,00 €
- Gestes ou comportements obscènes à l'encontre d'un officiel 50,00 €
- Menaces ou intimidations verbales ou physiques à l'encontre d'un officiel 85,00 €
- Propos ou comportements racistes ou discriminatoires 100,00 €
- Bousculade volontaire ou tentative de coup à l'encontre d'un officiel 100,00 €
- Crachat
 - A l'encontre d'un officiel 100,00 €
 - A l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public 85,00 €



- Brutalité ou coup à l'encontre d'un officiel	
Sans blessure	150,00 €
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j	150,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j	200,00 €
- Brutalité ou coup à l'encontre d'un joueur, entraîneur, éducateur, dirigeant ou du public	
Avec blessure et ITT jusqu'à 8j en dehors de la rencontre	200,00 €
En dehors de toute action de jeu	200,00 €
Avec blessure et ITT supérieure à 8j en dehors de la rencontre	200,00 €

4 - FRAIS DE DOSSIER

Article 95 RD

- Inscription du 1e avertissement	Gratuit
- Inscription du 2e avertissement	15,00 €
- Inscription du 3e avertissement	20,00 €
- Dossier de suspension automatique et expulsion	26,00 €

Article 95 RD

- Frais pour demande de certificat de sortie auprès de la Fédération Etrangère	55,00 €
--	---------

5- LICENCES

A titre d'information

Ces tarifs sont votés par l'assemblée générale de la Ligue

Tarifs assurance incluse

- Arbitre (M et F)	19,00 €
- Dirigeant (M et F)	13,00 €
- Educateur Fédéral (M et F)	15,00 €
- Senior à U20	26,00 €
- U18 à U19	23,00 €
- U18F à Senior F	21,00 €
- U16 à U17 (M et F)	17,00 €
- U14 à U15 (M et F) - Football libre	16,00 €
- U12 à U13 (M et F) - Football libre	15,00 €
- U10 et U11 (M et F) - Football libre	14,00 €
- U6 à U9 (M et F) - Football libre	12,00 €
- Foot Loisir	13,00 €

Changements de club

- Vétérans, Seniors à U18	65,00 €
- U17 à U14	30,00 €
- Féminines Senior à U14	30,00 €

- Opposition à mutation	25,00€ par joueur
-------------------------	-------------------